PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **13e** jour du mois d'**octobre** de l'an **2026,** à **19h00**, à la salle du conseil, sise au 150, rue Water à Danville, et diffusée en direct sur la chaine YouTube de la Ville.

Présences :

Mairesse :	Mme Martine Satre
Conseiller no 1 :	M. Émile Lachance
Conseiller no 2 :	M. Pierre Grimard
Conseiller no 3 :	M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 :	M. Pier-Luc Pinard
Conseiller no 5 :	Mme Mélissa Lacroix
Conseiller no 6 :	M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière de la ville de Danville, agissant à titre de secrétaire de la présente séance, ainsi que Dominic Provost, directeur général par intérim.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20261013-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Émile Lachance
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20261013-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20261013-02 4.1 Séance ordinaire du 14 septembre 2026

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20261013-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 octobre 2026

5.2 Dépôt des états comparatifs 2025-2026

20261013-04 5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) - Limitation du nombre de logements pouvant bénéficier du PSLQ sur le territoire

20261013-05 5.4 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux - Approbation du budget 2027

6 LÉGISLATION

20261013-06 6.1 Retrait de la demande et renonciation à l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur les lots 4 079 231 et 4 079 229

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20261013-07 7.1 Embauche au Service des Travaux publics – Mécanicien-Opérateur

20261013-08 7.2 Embauche au Service de Sécurité Incendie - Pompière volontaire

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLICS

20261013-09 9.1 Octroi de contrat - Achat d'un tracteur multifonctions

20261013-10 9.2 Octroi de contrat - Abrasifs hiver 2026-2027

20261013-11 9.3 Octroi de contrat - Grattoir à glace pour camion de déneigement

20261013-12 9.4 Demande d'autorisation pour l'affectation d'une somme supplémentaire pour l'éclairage de rue

20261013-13 9.5 Octroi de contrat - Plans et devis pour les travaux de raccordement du réseau d'aqueduc du Domaine Boudreau au réseau de Val-des-Sources

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois de septembre 2026

20261013-14 11.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 131 rue Water - Lot 4 077 529

20261013-15 11.3 Projet de multilogements en partenariat avec l'Équerre – Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – habitation de la MRC des Sources pour une caractérisation environnementale du site ciblé

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20261013-16 13.1 Appui et contribution de la Ville de Danville au projet d'aide aux devoirs et de renforcement du filet de sécurité sociale porté par la Maison des jeunes Au Point 14-18

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Fête des oiseaux de Burbank – 24 et 25 octobre 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

20261013-17 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20261013-02 **4.1 Séance ordinaire du 14 septembre 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **14 septembre 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Pier-Luc Pinard
Appuyé par Mélissa Lacroix
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **14 septembre 2026** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20261013-03 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 octobre 2026**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

SEPTEMBRE 2026

DÉPENSES TOTALES	**1 173 790,56 $**
Rémunération régulière net	85 629,83 $
Rémunération net élus	8 273,08 $
Rémunération net incendie	10 407,10 $
Paiements émis au 2026-10-08	575 223,85 $
Liste des comptes à payer au 2026-10-13	494 256,70 $

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **1 173 790,56 $** comprenant des comptes à payer au montant de **494 256,70 $** et d'autoriser le paiement des comptes**,** par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et le directeur général.

ADOPTÉE

5.2 Dépôt des états comparatifs 2025-2026

La trésorière dépose les états comparatifs 2025-2026 tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes. Le tout est soumis à titre d'information.

20261013-04 **5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) - Limitation du nombre de logements pouvant bénéficier du PSLQ sur le territoire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville participe au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 14 septembre 2026, la résolution 20260914-14 visant à favoriser l'accès au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) à l'ensemble des clientèles admissibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenant établir une limite au nombre de logements bénéficiant du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que le nombre de logements bénéficiant du PSLQ sur son territoire soit limité à neuf (9);

CONSIDÉRANT QUE ce plafond vise les logements bénéficiant du Programme de supplément au loyer Québec situés sur le territoire de la Ville de Danville, sous réserve des critères d'admissibilité, des normes et des modalités établis par la Société d'habitation du Québec et par l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite être informé lorsque le nombre maximal de neuf (9) logements bénéficiant du PSLQ sera atteint sur le territoire de la Ville de Danville;

Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe à neuf (9) le nombre maximal de logements bénéficiant du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) sur le territoire de la Ville de Danville;

QUE le conseil municipal demande à l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources de prendre les mesures administratives nécessaires afin de respecter ce plafond, dans le cadre de ses pouvoirs et des règles applicables au Programme de supplément au loyer Québec;

QUE le conseil municipal demande à l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources d'aviser la Ville de Danville lorsque le nombre de neuf (9) logements bénéficiant du PSLQ sera atteint sur son territoire;

QUE le conseil municipal précise que le plafond de neuf (9) logements s'applique sous réserve des critères d'admissibilité, des normes et des modalités établis par la Société d'habitation du Québec et par l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources.

ADOPTÉE

20261013-05 **5.4 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux - Approbation du budget 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est maintenant membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé son budget 2027 et que celui-ci doit être approuvé par la Ville de Danville;

Il est proposé par Émile Lachance
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'approuver le budget 2027 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20261013-06 **6.1 Retrait de la demande et renonciation à l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur les lots 4 079 231 et 4 079 229**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par l'entreprise JE Métal, relativement à un projet devant être réalisé sur les immeubles situés au 1387 route 116 et 19 rue Ferland, correspondant aux lots 4 079 231 et 4 079 229;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 16 juillet 2026, le second projet de résolution visant à autoriser ledit PPCMOI par la résolution numéro 20260716-26;

CONSIDÉRANT QU'une demande valide d'approbation référendaire a été reçue par la Ville à l'égard de ce second projet de résolution, concernant l'usage I-1 (industrie légère) qui n'est présentement pas permis dans les zones concernées par le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise JE Métal a informé la Ville, en date du 2 octobre 2026, de sa décision de ne pas donner suite au projet faisant l'objet de la demande de PPCMOI et de retirer sa demande;

CONSIDÉRANT QUE la résolution autorisant le PPCMOI sur les lots 4 079 231 et 4 079 229 n'a pas encore été adoptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut renoncer à adopter la résolution accordant la demande d'autorisation d'un PPCMOI;

Le conseiller Richard Lefebvre déclare son intérêt dans le dossier et mentionne qu'il ne prendra pas part aux délibérations et au vote.

Il est proposé par Pier-Luc Pinard
Appuyé par Émile Lachance
Et résolu à la majorité des conseillers présents, Monsieur Richard Lefebvre s'étant abstenu de voter

QUE le conseil municipal prend acte du retrait de la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) par l'entreprise JE Métal, visant les immeubles situés au 1387, route 116 et au 19, rue Ferland, correspondant aux lots 4 079 231 et 4 079 229;

QUE le conseil municipal renonce, dû au retrait de la demande d'autorisation du PPCMOI par l'entreprise JE Métal, à adopter la résolution autorisant le PPCMOI faisant l'objet de la résolution numéro 20260716-26;

QU'en conséquence de cette renonciation, le conseil municipal met fin au processus d'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI, celui-ci étant devenu sans objet à la suite du retrait de la demande par le requérant;

QUE le conseil municipal constate que la demande d'approbation référendaire reçue relativement au second projet de résolution numéro 20260716-26 devient

sans objet en raison de sa renonciation à poursuivre le processus et qu'aucune démarche supplémentaire ne soit entreprise à cet effet.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20261013-07 **7.1 Embauche au Service des Travaux publics – Mécanicien**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur David Desparois à titre de mécanicien au Service des travaux publics selon les conditions en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

20261013-08 **7.2 Embauche au Service de Sécurité Incendie - Pompière volontaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie (SSI);

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Madame Mya Bédard à titre de pompière volontaire au Service de Sécurité Incendie (SSI), et ce, en respect de la convention des pompiers actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20261013-09 **9.1 Octroi de contrat - Achat d'un tracteur multifonctions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'achat d'un tracteur multifonctions pour le service des Travaux publics;

Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'octroyer le contrat d'achat d'un tracteur multifonctions (chargeur sur roues) 2025 de la marque Schaffer à l'entreprise Benco au coût de **111 500,00 $** plus les taxes applicables;

QUE ce contrat soit financé par le règlement d'emprunt 2026-04.

ADOPTÉE

20261013-10 **9.2 Octroi de contrat - Abrasifs hiver 2026-2027**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se procurer de l'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'abrasif utilisé au cours de la saison hivernale précédente, retenu notamment en raison de son faible coût, s'est avéré de qualité insuffisante pour répondre de façon optimale aux besoins d'entretien et de sécurisation des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet abrasif a notamment nécessité l'emploi d'une quantité plus importante de matériau afin d'obtenir le niveau d'efficacité recherché pour l'entretien hivernal des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir, pour la saison hivernale 2026-2027, un abrasif dont les caractéristiques permettent de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels, même si son coût unitaire est supérieur à celui du produit retenu au cours de la saison précédente;

CONSIDÉRANT QU'un abrasif de type AB-5 est jugé adapté aux besoins opérationnels de la Ville pour l'entretien hivernal des chemins et permet de répondre au niveau de rendement recherché;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'octroyer le contrat d'achat d'abrasif de type AB-5 à la Sablière Rollere Tingwick au coût de **19,00 $ la tonne livrée** plus les taxes applicables;

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

20261013-11 **9.3 Octroi de contrat - Grattoir à glace pour camion de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour un grattoir à glace pour camion de déneigement pour le service des Travaux publics;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'octroyer le contrat d'achat d'un grattoir à glace à l'entreprise Robitaille Équipements inc. au coût de **12 376,30 $** plus les taxes applicables.

QUE ce contrat soit financé par le règlement d'emprunt 2026-04.

ADOPTÉE

20261013-12 **9.4 Demande d'autorisation pour l’affectation d’une somme supplémentaire pour l’éclairage de rue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a prévu une somme de 8 000 $ au budget 2026 pour les dépenses liées à l’éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 8 000 $ prévue au budget 2026 a été entièrement dépensée;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires sont nécessaires afin de répondre aux besoins liés à l’éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QU’une somme supplémentaire de 7 000 $ est requise pour couvrir les dépenses additionnelles prévues à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des dépenses autorisées pour l’éclairage de rue pour l’année 2026 s’élève ainsi à 15 000 $;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise l’affectation d’une somme supplémentaire de **7 000 $** provenant du surplus accumulé pour les dépenses liées à l’éclairage de rue pour l’année 2026;

QUE le conseil autorise les dépenses totales relatives à l’éclairage de rue jusqu’à concurrence de **15 000 $** pour l’exercice financier 2026.

ADOPTÉE

20261013-13 **9.5 Octroi de contrat - Plans et devis pour les travaux de raccordement du réseau d'aqueduc du Domaine Boudreau au réseau de Val-des-Sources**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite procéder à la reprise du réseau d’aqueduc privé du Domaine Boudreau et à son raccordement au réseau d’aqueduc municipal de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Danville a adopté, le 20 juillet 2026, le règlement d’emprunt numéro 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 $ et un emprunt de 100 000,00 $ afin d’effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d’aqueduc privé du Domaine Boudreau;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d’emprunt numéro 2026-15 doit obtenir l’approbation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l’analyse du règlement d’emprunt pour son approbation, le MAMH exige que la durée de vie utile des travaux visés par celui-ci soit établie sur une période de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de plans et devis par une firme d’ingénierie est requise afin de définir les travaux projetés et leur durée de vie utile, tel qu’exigé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a présenté une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de raccordement du réseau d’aqueduc du Domaine Boudreau au réseau de Val-des-Sources, permettant de définir la durée de vie utile de ceux-ci;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de raccordement du réseau d'aqueduc du Domaine Boudreau au réseau de Val-des-Sources à la firme EXP pour un montant de 18 580,00 $ plus les taxes applicables;

QUE le conseil précise que les plans et devis devront notamment permettre de documenter les travaux projetés et leur durée de vie utile conformément aux exigences applicables au dossier du règlement d'emprunt numéro 2026-15;

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois de septembre 2026

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de septembre 2026 est déposé aux membres du conseil.

20261013-14 11.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 131 rue Water - Lot 4 077 529

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent l'immeuble situé au 131 rue Water, identifié par le lot 4 077 529, et consistent en l'ajout d'une marquise au-dessus de la porte double située sur le mur latéral droit, vers l'arrière de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la marquise projetée sera identique à la marquise existante adjacente et vise notamment à prévenir les infiltrations d'eau dans la maison.

CONSIDÉRANT QUE la marquise sera composée de deux versants recouverts de bardeaux d'asphalte, à l'image de la marquise située au-dessus de la porte simple;

CONSIDÉRANT QU'une marquise similaire est déjà présente au-dessus de la porte voisine, à quelques mètres de l'emplacement visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la marquise projetée reprendra les mêmes matériaux, la même couleur et une apparence similaire à la marquise existante, assurant ainsi une cohérence visuelle avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la marquise projetée sera située dans la marge latérale du bâtiment et que son impact visuel sur le milieu environnant sera limité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés ne sont pas susceptibles de porter préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le projet tel que présenté ;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE les membres du Conseil de la Ville de Danville acceptent, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, le projet d'ajout

d'une marquise au-dessus de la porte double du bâtiment situé au 131 rue Water à Danville tel que présenté.

ADOPTÉE

20261013-15 **11.3 Projet de multilogements en partenariat avec l'Équerre – Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – habitation de la MRC des Sources pour une caractérisation environnementale du site ciblé**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Danville, en partenariat avec l'Équerre, souhaite réaliser un projet d'immeuble multilogements;

CONSIDÉRANT QUE le site convoité doit être caractérisé pour s'assurer qu'il respecte l'ensemble des balises environnementales encadrant ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue au plan de développement de la ville de Danville, plus particulièrement :

- Objectif 1.1, action « mise en place d'un programme d'habitation durable »;
- Objectif 1.1, action « aménager le centre-ville pour le rendre attrayant et sécuritaire en toute saison »
- Objectif 1.2, action « atténuer la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles, les habitats naturels remarquables et les milieux humides »
- Objectif 2.3, action « harmonisation et revitalisation des commerces »

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue également au plan stratégique de développement de la MRC et à l'agenda 21;

CONSIDÉRANT l'engagement des partenaires d'assurer la gestion de l'immeuble, son entretien, sa sécurisation et son maintien à niveau;

CONSIDÉRANT le montage financier totalisant 11 717,65 $, la demande d'aide financière au FRR – habitation et la mise de fonds de 1 171,77 $ de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE, sous réserve des délais de réponse des bailleurs de fonds, le projet de caractérisation devrait se déployer d'octobre 2026 jusqu'à décembre 2026;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources, volet habitation, pour un montant de 10 545,88 $, représentant 90% du coût total du projet.

QUE la Ville de Danville désigne Monsieur Dominic Provost, directeur général par intérim, comme personne autorisée à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20261013-16 **13.1 Appui et contribution de la Ville de Danville au projet d'aide aux devoirs et de renforcement du filet de sécurité sociale porté par la Maison des jeunes Au Point 14-18**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes Au Point 14-18 de Danville souhaite déposer auprès de la MRC des Sources une demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien aux actions en persévérance scolaire et prévention de la négligence, issu du Fonds régions et ruralité (FRR) – Vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la mise en place d'un service de proximité d'aide aux devoirs, d'accompagnement et de soutien à la persévérance scolaire destiné principalement aux jeunes de la 6e année du primaire jusqu'à la 5e secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à renforcer le filet de sécurité sociale autour des jeunes en favorisant la concertation et la communication entre la Maison des jeunes, les établissements scolaires, les parents, la Ville et les différents partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet repose sur une approche de concertation école-famille-communauté et vise à intervenir non seulement sur les apprentissages scolaires, mais également sur la motivation, le sentiment d'appartenance, l'autonomie et l'accès des jeunes aux ressources de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville reconnaît la pertinence de cette initiative pour les jeunes et les familles de son territoire ainsi que sa contribution au développement et au maintien de services de proximité;

Concordance avec les orientations locales de développement

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit directement dans les orientations de développement de la Ville de Danville visant à faire de ses infrastructures municipales et communautaires des lieux vivants favorisant notamment la rencontre, l'apprentissage, la collaboration, la coopération et la participation à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a réalisé des investissements importants dans la rénovation, le déménagement et le développement de sa bibliothèque municipale afin d'offrir à la population une infrastructure culturelle accessible et adaptée aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet à la bibliothèque municipale permettra de maximiser ces investissements en augmentant l'utilisation de cette infrastructure par les jeunes et en y développant une nouvelle fonction complémentaire axée sur l'apprentissage, l'accompagnement et la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également en continuité avec l'initiative municipale Danville lit autrement, qui vise à rendre la lecture plus accessible et inclusive, notamment auprès des personnes vivant des difficultés de lecture ou d'apprentissage, et à favoriser l'utilisation de ressources adaptées et d'outils numériques;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aide aux devoirs permettra de bonifier cette orientation municipale en ajoutant aux ressources physiques, documentaires et numériques disponibles à la bibliothèque une dimension d'accompagnement humain auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette complémentarité permet de mettre en relation les investissements et les ressources de la Ville avec l'expertise d'intervention jeunesse de la Maison des jeunes Au Point 14-18, afin de développer une réponse concertée à des besoins identifiés auprès des jeunes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue ainsi aux orientations locales de développement de Danville en favorisant l'utilisation optimale des infrastructures existantes, l'accessibilité aux services de proximité, l'apprentissage, l'inclusion, la

collaboration entre les acteurs du milieu et le développement d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Mélissa Lacroix
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville appuie officiellement le projet d'aide aux devoirs et de renforcement du filet de sécurité sociale porté par la Maison des jeunes Au Point 14-18 de Danville;

QUE le conseil reconnaisse que ce projet est en concordance avec les orientations locales de développement de la Ville de Danville, notamment celles visant la vitalité du milieu, l'utilisation et la mise en valeur des infrastructures municipales, l'apprentissage, l'inclusion, la collaboration communautaire, les services de proximité et l'épanouissement de la jeunesse;

QUE le conseil reconnaisse également la complémentarité du projet avec l'initiative Danville lit autrement et avec la volonté municipale de faire de la bibliothèque un lieu accessible, inclusif et favorable à l'apprentissage et à l'accès aux ressources;

QUE le conseil autorise la mise à disposition des espaces nécessaires de la bibliothèque municipale de Danville pour la réalisation des périodes d'aide aux devoirs et des activités prévues au projet, selon les horaires et modalités d'utilisation convenus entre la Ville et la Maison des jeunes Au Point 14-18;

QUE la Ville contribue au projet par la mise à disposition des locaux, des installations et des ressources municipales pertinentes disponibles à la bibliothèque ainsi que par les services nécessaires à l'utilisation normale des lieux;

QUE la Ville favorise la collaboration de la bibliothécaire municipale avec la Maison des jeunes Au Point 14-18 pour les aspects relevant de son champ de responsabilités, notamment l'utilisation des espaces, l'accès aux ressources documentaires et numériques disponibles et l'arrimage avec les services de la bibliothèque;

QUE l'animation, l'intervention, l'accompagnement et la supervision des jeunes participants demeurent sous la responsabilité de la Maison des jeunes Au Point 14-18;

QUE la mise à disposition des espaces, l'accès aux ressources et la collaboration municipale soient reconnus comme une contribution en nature de la Ville de Danville au projet, dont la valeur pourra être établie par la Ville aux fins du montage financier et de la reddition de comptes, lorsque requis;

QUE le conseil reconnaisse que ce partenariat permet de maximiser les investissements déjà réalisés dans la bibliothèque municipale en favorisant son utilisation par les jeunes et en soutenant le développement d'activités directement liées à l'apprentissage, à la littératie, à la persévérance scolaire et à la participation communautaire;

QUE la Ville autorise la Maison des jeunes Au Point 14-18 à joindre la présente résolution à sa demande de financement déposée auprès de la MRC des Sources;

QUE Monsieur Dominic Provost, à titre de directeur général par intérim de la Ville de Danville, soit autorisé, si nécessaire, à signer tout document requis relativement à l'appui de la Ville dans le cadre du présent projet.

ADOPTÉE

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

La liste des correspondances pertinentes reçues depuis la dernière séance du conseil municipal est déposée aux membres du conseil.

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Fête des oiseaux de Burbank – 24 et 25 octobre 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

20261013-17 **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gaétan Nadeau

QUE la présente séance soit levée à **19h49**

ADOPTÉE

Martine Satre Mairesse	Isabelle Tremblay Greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse